

Cahier de doléances du Tiers État de Mussegros (Eure)

Cahier de doléances, plaintes, et remontrances de la paroisse de Mussegros¹ election d'Andely, faite en l'assemblée des habitans de la dite paroisse le 29 mars 1789 en execution des lettres du Roi données a versailles le 24 janvier pour convocation et tenue des Etats généraux de ce Royaume, et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé et de l'ordonnance de M^r le bailli du baillage d'Andely du 21 et un de ce mois et assignation et publication qui ont été faites, comme il est porté au procès verbal de la dite assemblée de ce jourd'huy dimanche 29 mars 1789.

1^o demandent les dits habitans que tous les impôts et perceptions qui se font et ont été faits jusqu'à présent sans le consentement de la nation soient supprimés, et qu'il en soit établis de nouveaux par les Etats généraux, agréés du Roi, pour suppléer les anciens, satisfaire aux dettes de l'Etat, aux dépenses journalières, lesquels seront perçus également sur les trois ordres, a raison de leurs possessions et facultés, en abolissant tous les privilèges pécuniaires, en un mot, qu'il n'y ait qu'un seul et unique impôt.

2^o Qu'en travaillant à la réforme des ordonnances civiles et en simplifiant les formes, la justice due gratuitement par le Roi a ses sujets ne puisse pas absorber l'objet demandé par les frais énormes que le Roy perçoit par les différents droits qu'ils exerce sur les actes de procédure, tels que le timbre, contrôle parchemin timbré, etc. etc etc.

3^o que dans chaque paroisse il soit établi des juges de paix, devant lesquels seront portés toutes les demandes de fait entre les habitans de la dite paroisse pour les concilier si faire se peut, et dans le cas où ils ne le pourroient, chaque demandeur sera tenu avant d'intenter son action, devant le juge ordinaire d'y être autorisé par les dits juges de paix et de délivrer copie de leur avis aux défendeurs, le tout sans frais.

4^o La suppression des soldats provinciaux pour les campagnes.

5^o La suppression des corvées.

6^o qu'il n'y ait qu'un poids, qu'une mesure et qu'une loi dans tout le royaume.

7^o La destruction des pigeons et des lapins.

8^o La diminution des denrées de première nécessité.

9^o La diminution du sel et du tabac.

Ce que nous avons signé ce jour et an que dessus

¹ hameau d'Ecouis.